

Des citoyennes et des citoyens de Crépy et de communes voisines

À Monsieur Bruno Fortier, Maire de Crépy-en-Valois
Hôtel de Ville
60800 Crépy-en-Valois

Crépy, le 20/11/2017

Objet : couverture médicale à Crépy

Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs mois diverses informations circulent concernant le devenir de la Maison Médicale de Crépy-en-Valois et divers projets avancés par vous-mêmes : construction d'une maison de santé, location de cabinets médicaux.

Nous sommes des citoyennes et des citoyens, cotisantes et cotisants à l'Assurance Maladie et soucieux de l'intérêt général, plus particulièrement du droit à être soigné pour chacune et chacun.

Or, le non remplacement de médecins partant à la retraite ou quittant la commune crée une situation difficile pour les personnes malades qui ne peuvent plus consulter le jour-même un médecin et pour de nouvelles arrivantes et de nouveaux arrivants qui se retrouvent sans médecin référent alors que c'est une obligation pour être pris en charge par l'Assurance Maladie.

Nous sommes inquiets comme nombre de nos concitoyennes et concitoyens : les personnels de secrétariat et d'entretien de la Maison Médicale vont être licenciés à la fin de cette année, supprimant de fait la permanence d'accueil physique qui existait. La disparition de ce groupe de cabinets de généralistes risquerait d'être dommageable au laboratoire et au cabinet de radiologie situés dans le même espace et donc à l'ensemble de la population qui fréquente ces cabinets.

Déclarant dans votre éditorial du dernier Crépy Mag que vous avez « fait de la santé une priorité absolue », ce dont nous nous félicitons, vous énoncez aussi « la fermeture de l'actuelle maison de santé » comme si c'était un fait acquis et inéluctable, sur lequel personne ne peut agir.

Vous proposez comme solutions : « mettre à disposition des médecins et des spécialistes des cabinets médicaux à faible loyer » et le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Nous nous posons des questions quant à ces choix.

Une concertation a-t-elle eu lieu avec les médecins de la commune et en particulier ceux qui continuent d'assurer des soins à la Maison Médicale ? Est-ce que certains d'entre eux seront volontaires pour exercer dans une nouvelle structure ?

Vous précisez : « il reste encore le plus important : tout faire pour trouver et intéresser des médecins généralistes et spécialistes pour faire partie de ce beau projet ».

Vous avez raison de soulever cette question primordiale car il est de notoriété que nombre de maisons de santé financées par des collectivités restent inoccupées à ce jour. « Beaucoup de professionnels ne se reconnaissent pas dans cette forme d'organisation » écrit le journal Les Échos en février 2015. Dans un article du 12/10/2017 du journal La Croix, le Dr Didier Ménard, secrétaire général de la Fédération nationale des Maisons de santé, déclare : « La première chose à faire avant de lancer la construction, c'est d'élaborer un projet de santé cohérent en lien avec les professionnels. »

Alors qu'on nous impose de réaliser des économies à tout prix, y compris au niveau de notre municipalité, nous nous interrogeons sur la nécessité d'investir dans un nouveau bâtiment qui ne sera plus à proximité des autres structures de soin alors qu'une structure existe déjà : une étude a-t-elle été réalisée pour évaluer le coût de la modernisation et de la mise aux normes d'accessibilité du bâtiment existant ?

Le fait que ce soit la polyclinique St Côme qui s'engage à « prendre en charge la construction de ce futur bâtiment » nous pose question sur les modalités. Quelle va être la contribution de la commune ? Si ce projet se réalise et que des praticiens s'installent, quel sera le tarif des consultations ? En effet, il faudra bien que le fonctionnement de cette structure soit financé et nous doutons qu'un établissement privé n'ait pas songé à la « rentabilité » de son investissement.

Enfin, nous observons qu'à aucun moment n'est posée la question de fond qui n'est pas spécifique à Crépy-en-Valois : pourquoi cette pénurie de médecins ? Pourquoi ne fait-on pas le bilan de la volonté délibérée de l'État, pendant des décennies de réduire le nombre de médecins dans notre pays en diminuant le nombre de places (le numerus clausus), dans les facultés de médecine, offertes aux étudiants qui se destinent à cette profession ?

En espérant que vous porterez attention à cette lettre et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Maire, nos salutations citoyennes.

Frédéric Auvray (Auger St Vincent), André Barnoud, Suzanne Buat, Géraldine et Maurice Chardonnet, Béatrice Goret, Danielle Guillemain, Jean-Yves Hélary, Pablo Hurtado, Pierre-Marie Jumeaucourt, Nicole et Daniel Kléo, Daniel Lebrun (Duvy), Gérard Lefèbvre, Hélène Masure, Andrée Poirée.